

Consultation écrite

Projet de règlement « 560-17 amendant le règlement de zonage 560 »

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (Coronavirus), la Ville de Valcourt doit remplacer l'assemblée publique de consultation du projet de règlement suivant pour une procédure de consultation écrite :

« Règlement 560-17 amendant le règlement de zonage 560 »

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal a adopté ce projet de règlement lors d'une séance tenue le 28 juin 2021.

Par l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des services sociaux (2 octobre 2020), les procédures d'adoption de règlements qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui font parties du processus décisionnel d'un organisme municipal peuvent prévoir une consultation écrite, d'une durée minimale de 15 jours et annoncée au préalable par un avis public.

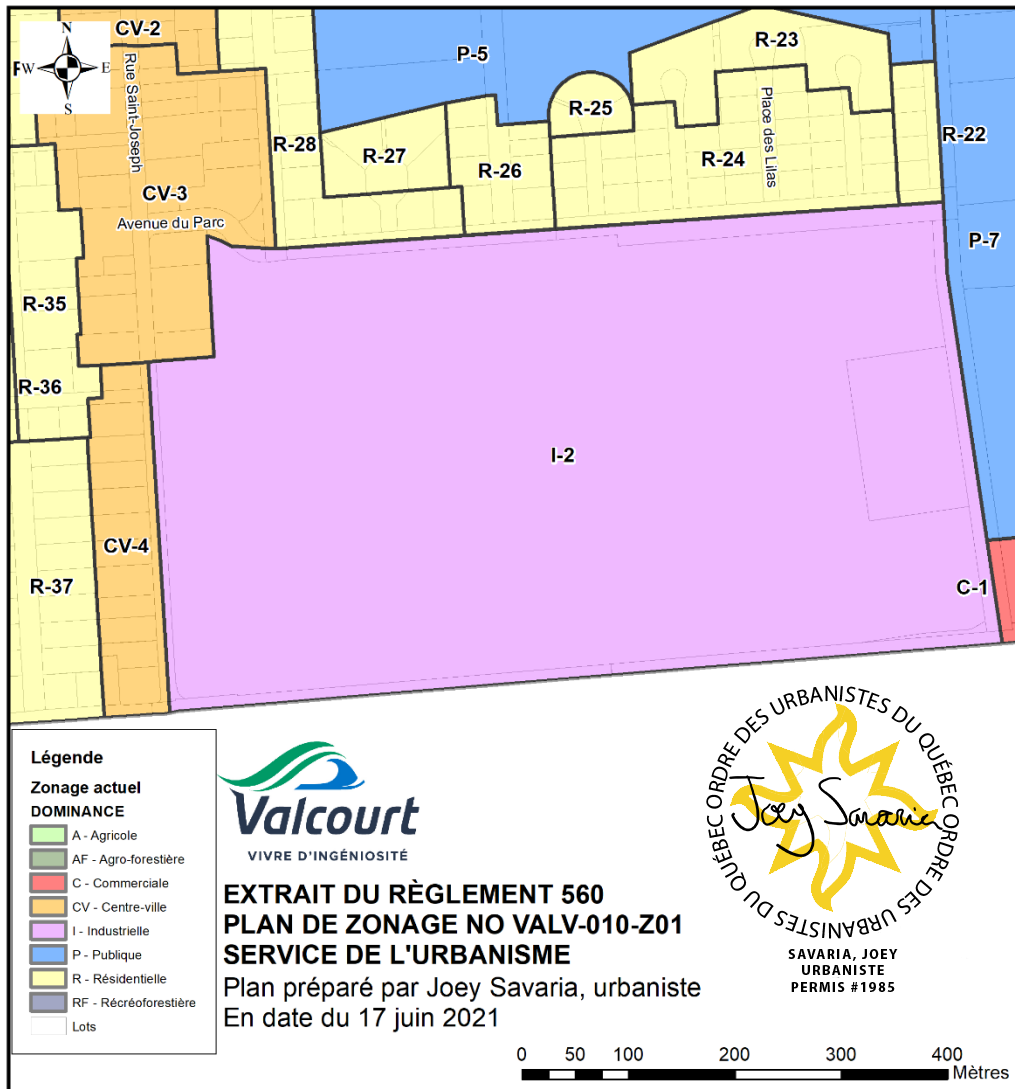
Contenu du projet de règlement

Le projet de règlement numéro 560-17 (amendement au règlement de zonage) a pour objet de modifier le *Règlement de zonage numéro 560* afin :

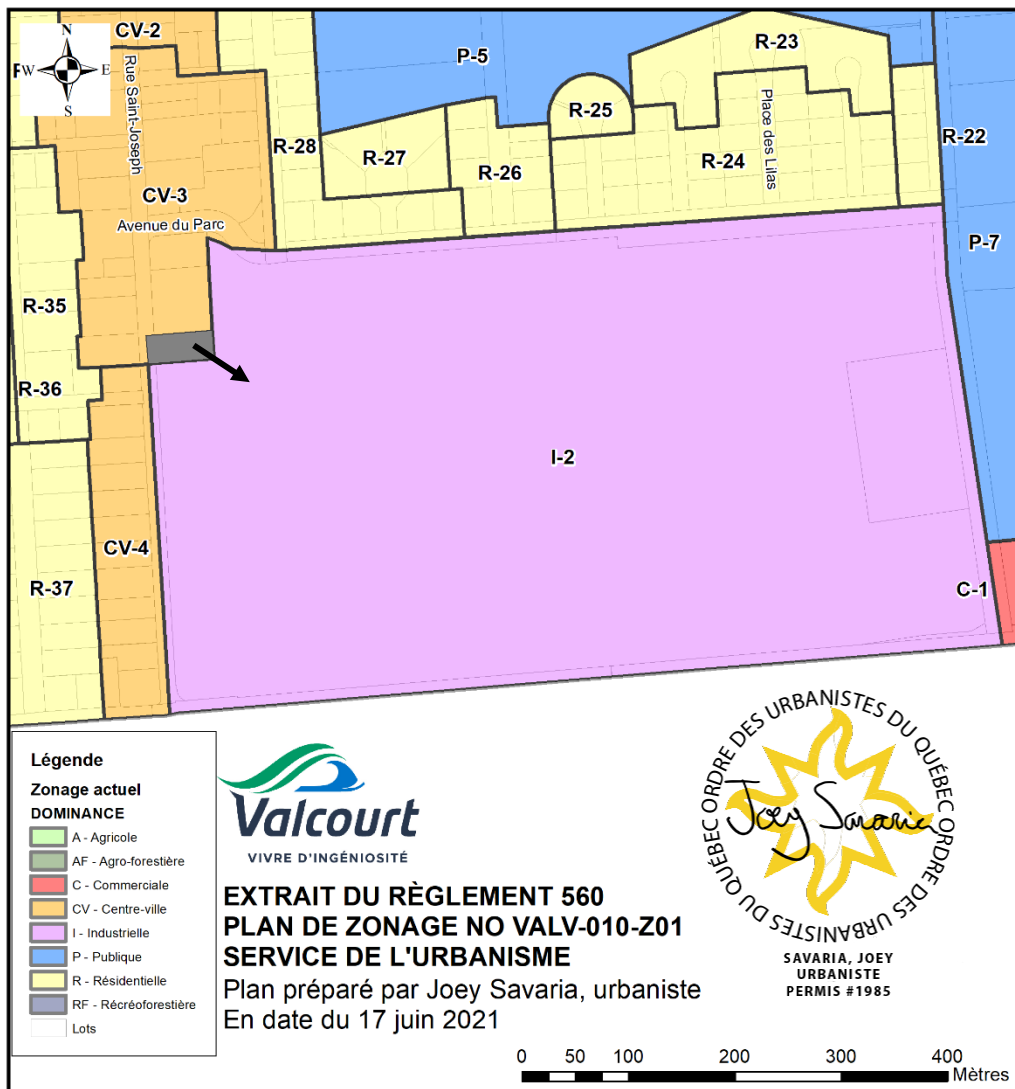
- D'agrandir la zone I-2 à même la zone CV-3, pour y intégrer le lot 1 823 916, sur une superficie approximative de 1651,9 mètres carrés.

Le tout selon les plans préparés par Joey Savaria, urbaniste, présentés dans les pages suivantes:

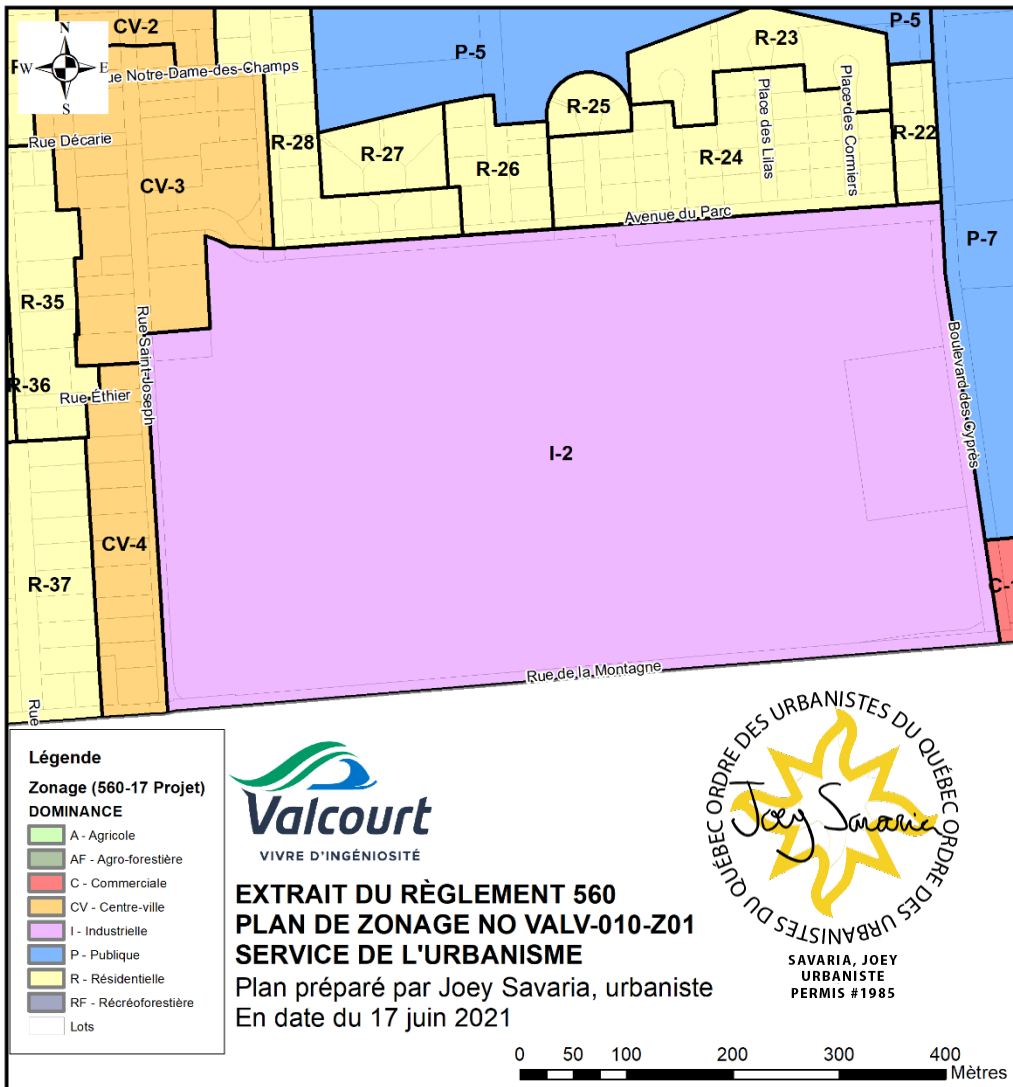
Zonage actuel



Modification du périmètre de la zone I-2 pour y intégrer le lot 1 823 916



Zonage proposé par le règlement 560-17



Consultation des projets de règlements

Les projets de règlements peuvent être consultés sur le site internet Valcourt.ca. Jusqu'au 14 juillet 2021, vous êtes invités à formuler vos questions et commentaires en lien avec les projets de règlements à l'une ou l'autre des adresses courriels suivantes : lydia.laquerre@valcourt.ca ou inspecteur@valcourt.ca, ou par courrier déposé dans la chute à paiement de l'hôtel de ville.

La disposition prévue dans le *projet de règlement numéro 560-17* est susceptible d'approbation référendaire

Prochaines étapes

Les prochaines étapes dans l'adoption des présents projets de règlements sont :

1. Date limite de la consultation écrite : 14 juillet 2021;
2. Adoption du second projet de règlement : 14 juillet 2021;
3. Publication d'un avis public annonçant que les personnes habiles à voter peuvent présenter une demande de référendum pour une disposition susceptible d'approbation référendaire, tenant compte des dispositions mentionnées à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 : 16 juillet 2021;
4. Date limite du dépôt d'une demande d'approbation référendaire : 6 août 2021
5. Si réception d'un nombre insuffisant de demandes valides, adoption du règlement: 9 août 2021
6. Approbation du règlement par la MRC et émission du certificat de conformité: avant décembre 2021;
7. Publication de l'entrée en vigueur du règlement et publication de l'avis public à l'hôtel de ville et sur le site internet.